

# Concours RE-INVENTER LA PLANÈTE



## 6e Edition du concours RÉ-INVENTER LA PLANÈTE.

**HEGE Conseils, cabinet spécialisé en Propriété Industrielle, lance la 6ème édition de son concours RÉ-INVENTER LA PLANÈTE.**

*Frédéric HEGE, Ingénieur des Mines Paris et membre de l'ARISAL, fort du succès des cinq premiers opus, réalisés en partenariat avec Mines Nancy et Mines Télécom-Grand-Est, lance l'édition 2024*

*Vous avez développé une innovation technologique en faveur de l'environnement ?*

**Participez et remportez l'un des deux prix de 3 000 € du Concours RE-INVENTER LA PLANÈTE**



*Ce concours vise à récompenser 2 lauréats du Grand Est, PME ou personne physique sur le point de démarrer une start-up, à hauteur de 3 000€ chacun, pour une invention visant à améliorer la protection de l'environnement.*

*Frédéric HEGE organise ce concours, d'une part pour agir selon ses valeurs en faveur de l'environnement, d'autre part pour améliorer la notoriété de son cabinet de Conseil en Propriété Industrielle, HEGE Conseils.*

*Pour plus d'informations sur ce concours : [frederic@hege-conseils.fr](mailto:frederic@hege-conseils.fr)*

## **Qui peut concourir ?**

Le concours est ouvert à toute personne ou groupe de personnes physiques ou entreprise de moins de 250 salariés.

La solution technique pourra avoir fait l'objet d'une demande de brevet ou non\*. L'innovation ne devra pas avoir été communiquée au public depuis plus de 2 ans.

Le projet doit être techniquement au point lors de la présentation au jury, et donc pouvoir être illustré par une preuve de concept ou un prototype.

\* (dans le cas contraire, veuillez nous contacter le plus tôt possible pour régler les problèmes de confidentialité).

## **Quels projets sont éligibles ?**

Les projets présentés doivent concerner des solutions techniques en faveur de l'environnement et apporter par exemple :

- Une meilleure utilisation des ressources,
- Une réduction des déchets,
- Une réduction de la consommation de matière ou d'énergie,
- Une amélioration du tri pour faciliter le recyclage,
- Une amélioration du recyclage de certains produits,
- Une utilisation d'une matière locale plutôt qu'importée

## **Palmarès du concours : voir pièce jointe**

## **Quels sont les critères d'appréciation ?**

Le jury est composé d'une dizaine de personnes : dirigeants de PME, responsables R&D, scientifiques, consultants, chargés d'affaires d'organismes chargés de l'innovation (Semia, GrandEnov).

Ils apprécieront :

- les apports du projet en faveur de l'environnement  
20 points
- le caractère innovant de la solution technique  
10 points
- la qualité du dossier de présentation et de la  
présentation au jury 5 points

#### **4 Bonnes raisons à RÉ-INVENTER LA PLANÈTE**

- Gagner l'un des 2 prix de 3 000 €.
- Avoir l'opportunité de « pitcher » votre projet à un jury avec qui vous échangez sur votre invention et qui vous aide à avancer dans votre projet.
- Présenter de nouveau votre projet, si vous avez été retenu par le jury, lors de la remise des prix à un public de professionnels.
- Rencontrer et « réseauter » lors de la remise des prix avec des professionnels de l'innovation, de la Propriété Industrielle et d'autres candidats qui comme vous ont inventé des solutions environnementales innovantes.

## **Les grandes étapes du concours**

1. Dépôt du formulaire de candidature, ci-dessous, avant le 15 avril 2024 minuit par email à [frederic@hege-conseils.fr](mailto:frederic@hege-conseils.fr)
2. Dépôt du dossier de présentation du projet (6 pages maximum) avant le 30 avril 2024 minuit par email à [frederic@hege-conseils.fr](mailto:frederic@hege-conseils.fr)
3. Examen des dossiers par un jury professionnel et annonce des candidats retenus courant mai 2024
4. Présentation au jury des projets sélectionnés : mai-juin 2024 à Strasbourg et Mulhouse
5. Cérémonie publique de remise des prix à l'automne 2024 à Strasbourg



## HEGE Conseils

Depuis 2008, Frédéric HEGE, diplômé de l'École des Mines de Paris et ses experts accompagnent les entreprises dans leurs politiques d'acquisition et de défense de leurs droits de propriété industrielle, sur leurs brevets, leurs marques et leurs dessins et modèles.

### **Contact :**

Pour toute question, merci de contacter le cabinet Hege Conseils : [frederic@hege-conseils.fr](mailto:frederic@hege-conseils.fr)

### **CANDIDATURE :**

**Inscription voir pièce ci-jointe**